

Ecole

Code CTI :	Haute Ecole Robert Schuman HERS Etablissement étranger
Pays :	Fédération Wallonie-Bruxelles, Belgique
Site de l'école :	Libramont
Type de formations :	Master en sciences de l'ingénieur industriel

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2016/09-05

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie RAD & REU : Renouvellement de l'admission par l'Etat et du label EUR-ACE® pour un diplôme d'un établissement étranger

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-7,
- Vu la demande présentée par la Haute Ecole Robert Schumann, Fédération Wallonie-Bruxelles, Belgique,
- Vu le rapport d'évaluation établi par le comité des experts : Claire Peyratout (rapporteur principal), Patricia Sourlier (membre de la CTI) et Jean-Richard Llinas (expert) présenté en réunion plénière de la CTI les 11 septembre 2019,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

La Haute Ecole Robert Schuman (HERS), a été créée en septembre 1998. Elle est le résultat de la fusion des trois établissements d'enseignement supérieur de la Communauté française de Belgique situés dans la province de Luxembourg. Outre la formation technologique, la Haute Ecole dispense une culture générale orientée vers le rôle humain, social et économique que le diplômé doit assumer au sein de l'entreprise et de la société.

La Haute Ecole compte 2200 étudiants formés dans cinq grands départements (économique, paramédical, pédagogique, social et technique) et répartis sur trois implantations (Arlon, Libramont et Virton). Les formations proposées sont de type court (« bacheliers ») ainsi que des Masters.

Le département technique de la HERS, situé à Arlon, est responsable de la formation d'ingénieurs en sciences industrielles. Cette formation comprend un premier cursus de bachelier en sciences de l'ingénieur industriel en 3 ans dont le contenu répond au cadre légal (décret Paysage de 2013 : réforme de l'enseignement supérieur de la Communauté française de Belgique) qui exige une large polyvalence, suivi du master en sciences de l'ingénieur industriel orientation industrie en 2 ans qui comporte 3 options : électronique industrielle, mécanique et construction bois-béton. Pour l'année de référence 2017-2018, 1,5 % (34 sur 2269) des étudiants en bachelier de la HERS étaient inscrits en Sciences industrielles. 26 étudiants étaient inscrits dans le programme Master évalué.

L'ouverture vers le monde socioéconomique se fait notamment via la mise en place sur l'année scolaire 2018-2019 d'un Comité de pilotage consultatif composé à parité de représentants du monde professionnel, d'alumni et de représentants académiques. Ce comité est réuni une fois par an par le Directeur de département.

La mobilité internationale entrante est inexistante à ce jour et la mobilité sortante très limitée (1 seul cas mentionné d'étudiant en Suède). Pourtant, des financements (dont ERASMUS+) existent et des accords sont mis en place.

L'insertion professionnelle des étudiants est excellente : tous sont embauchés dès l'obtention de leur diplôme, et nombreux sont les étudiants qui débutent leur carrière professionnelle au Luxembourg.

Synthèse de l'évaluation

Présentation générale

Conformément au Décret du 7 novembre 2013 (Décret Paysage), les missions de la HERS sont la formation initiale et continue, la recherche appliquée et les services à la collectivité. Les organes officiels d'administration sont : le Conseil de département, la Direction de département, le Conseil pédagogique, le Collège de direction et le Conseil d'administration.

La Haute École relève de l'enseignement officiel subventionné. Le Pouvoir organisateur dont elle dépend est la Communauté Française Fédération Wallonie Bruxelles. Elle fait partie du pôle académique Liège-Luxembourg.

Le master en Sciences de l'ingénieur industriel relève du département technique. Pour le programme de Sciences de l'ingénieur industriel, la HERS organise une orientation unique, intitulée Industrie.

La formation des ingénieurs est réalisée en deux cycles (3 ans + 2 ans). Le premier cycle, de niveau 6 selon le Cadre Européen de Certification, est dédié à la formation générale et scientifique. Le second cycle, de niveau 7, comprend trois spécialisations vers la construction bois, l'électronique industrielle ou la mécanique.

Pour l'année de référence 2017-2018, 1,5 % des étudiants en bachelier de la HERS étaient inscrits en Sciences industrielles. Ce pourcentage est en légère diminution par rapport aux chiffres de 2013-2014 (année de référence de la dernière évaluation). Les étudiants de master représentaient 7 % de la population totale de la Haute École (toutes sections confondues). Ce chiffre est en nette progression par rapport à 2013-2014. Parmi ceux-ci, 14,5 % étaient inscrits dans le programme évalué. On constate une diminution de la part relative des étudiants en Master ingénieur industriel par rapport à la population étudiante totale de la HERS. Cette baisse d'effectif est attribuée en partie à la désaffection globale des jeunes pour des formations à caractère scientifique.

Le département technique accueille 273 élèves (en programmes bacheliers et master) et compte 28 enseignants (ETP). Le nombre de diplômés est relativement faible, en moyenne 10 par année. Le taux d'encadrement est bon, d'un enseignant pour 10 étudiants. Ce taux d'encadrement augmente pour les sciences industrielles, puisqu'il est d'un enseignant pour 7 étudiants. Le coût de formation en sciences industrielles est d'environ 10 k€ par étudiant et par an. La part du budget consolidé en sciences industrielles est de 16 % du budget total de la HERS, pour une part des étudiants de 12%.

En synthèse

Points forts :

- Une formation polyvalente et équilibrée entre 3 thématiques scientifiques
- Le caractère technologique et appliqué de la formation
- Le déploiement de la démarche compétence et la mise en place des acquis d'apprentissage terminaux
- La localisation dans une zone frontalière, avec la proximité du bassin d'emploi luxembourgeois
- La disponibilité des enseignants et leur proximité avec les élèves

- La solidarité entre les membres du personnel
- Le taux de placement excellent
- Un soutien et une appréciation de la formation par les industriels

Opportunités :

- Renforcer et formaliser le rôle du Comité de Pilotage
- Continuer à développer les actions de communication (diversifier les canaux de diffusion, promouvoir les parcours à succès, etc.)
- Mise en place d'un centre d'examen de certification en langue anglaise à HERS

Points à améliorer :

- Un fonctionnement (organigramme) du département non formalisé et une articulation avec l'établissement qui mériterait d'être clarifiée
- La lenteur de la mise en place du SMQ
- Un nombre d'heures insuffisant pour l'enseignement des langues vivantes
- Un pourcentage d'heures SHS et culture industrielle trop faible dans le cursus
- Des activités de recherche et d'innovation très peu représentées dans les enseignements
- Un recrutement peu diversifié (féminisation, part des élèves hors Région)
- Un placement très régional, incluant le proche Luxembourg
- Des bâtiments non adaptés aux personnes à mobilité réduite

Risques :

- Concurrence régionale
- Evolution financière avec une subvention de plus en plus dépendante du nombre d'élèves
- Difficulté de recrutement des enseignants

En conséquence :

Avis favorable de la Commission des titres d'Ingénieur

Renouvellement de l'admission par l'Etat du diplôme de master suivant :	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation maximale / restreinte
Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation Industrie	2019	2024-2025	Maximale

L'école établira un **rapport intermédiaire sur la prise en compte des recommandations** ci-après. Ce document est à transmettre pour le **15 septembre 2022** au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI.

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

- 1- Pérenniser et intensifier la réflexion stratégique permettant de positionner clairement la section ingénieur au sein du département technique de la HERS et dans son environnement.
- 2- Etablir un organigramme nominatif fonctionnel présentant les missions des acteurs de la formation ingénieur.
- 3- Renforcer et formaliser le rôle du comité de pilotage et redynamiser l'association des anciens élèves.
- 4- Finaliser le choix d'un système de management de la qualité et accélérer son déploiement.
- 5- Mettre en place un plan d'action quantitatif, incluant la communication, visant à augmenter les effectifs et à améliorer la diversité du recrutement.
- 6- Augmenter la part des sciences humaines et sociales dans le cursus, incluant le renforcement de l'apprentissage des langues (LV1 et LV2).
- 7- Accroître l'exposition à la recherche.
- 8- Finaliser le déploiement de la démarche compétence.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE®**, **niveau master** est attribué au diplôme suivant :

Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation Industrie	A compter de la rentrée universitaire 2019	Jusqu'à la fin de l'année universitaire 2024-2025
---	--	---

Délibéré en séance plénière à Paris, le 11 septembre 2019.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 15 octobre 2019.

La présidente
Elisabeth CRÉPON

